

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van N. AKEL, gemeenteraadslid, over de tijden en dagen waarop huishoudelijk afval wordt ingezameld.

N. AKEL donne lecture du texte suivant

N. AKEL geeft lezing van de volgende tekst:

La commune est divisée en 4 zones pour la collecte des déchets ménagers. Les zones 1 et 2 peuvent sortir leurs sacs les mercredis et dimanches de 18h à minuit et la collecte de ceux-ci se fait généralement le lendemain. Concernant la zone 3 et 4, les jours sont les mêmes mais la sortie des sacs se fait entre 18h et 20h, soit 2 heures pour ne pas rater le passage des camions poubelles !

Alors qu'on nous demande de plus en plus de flexibilité, nous avons 2 heures pour sortir nos poubelles. Je vous donne un exemple concret qui touche directement ma famille : mon mari à un horaire coupé et ne rentre qu'après 21 heures, mon fils rentre du travail encore plus tard, ma fille termine ses cours de sport à 20h30 et mes cours après 21 heures ! Une fois sur deux, il est trop tard et on se retrouve à devoir garder nos sacs une semaine de plus. Plusieurs de mes voisins sont dans la même situation que moi !

Deux heures, c'est beaucoup trop restreint, contraignant et stressant. Vous conviendrez qu'il est intenable de régler nos vies en fonction des poubelles ! Les dimanches nous devons même choisir entre nos sorties ou sortir nos poubelles !

Nous vous demandons d'élargir l'horaire de sortie des sacs poubelles. Nous sommes conscients que l'heure du passage du camion-poubelles ne dépend pas de votre volonté. Mais élargir les horaires afin que les habitants puissent sortir leurs poubelles avec des horaires plus adaptés, est bien de votre compétence. Nous vous demandons d'examiner la demande et permettre aux habitants des zones 3 et 4 de sortir leurs poubelles au moins à partir de midi.

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

J'aurai un peu plus de galanterie que de vous envoyer tout simplement demander à vos collègues du Parlement bruxellois de poser la question, puisque ce n'est pas dans les attributions de la Commune, mais bien celles de la Région que figurent les horaires de ramassage et la gestion des ramassages.

Je comprends donc parfaitement les difficultés que vous soulevez. Le créneau restreint entre 18h et 20h est effectivement très contraignant pour certaines familles des zones 3 et 4. Je n'en disconviens absolument pas.

Il est important de rappeler que la gestion des horaires et jours de collecte relève uniquement de la compétence de l'Agence « Bruxelles Propreté ».

Néanmoins, cela ne signifie pas que nous restons inactifs. J'ai eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec l'ABP à ce sujet, d'autant plus avec tous les problèmes de ramassage, leurs propres équipes n'arrivant pas à se coordonner lorsque des sacs poubelles sont déposés au milieu de certaines places. Je tiens à vous informer qu'une réflexion est actuellement en cours au sein même de l'ABP pour évaluer les horaires de sortie des sacs, notamment pour les collectes du soir.

Une des pistes envisagées, dont j'ai eu la réponse par écrit, serait d'élargir la plage horaire de dépôt des sacs potentiellement jusqu'à 21h et de l'avancer à 17h. Ce qui répondrait déjà mieux aux réalités de la vie professionnelle et familiale.

Cependant, ces modifications nécessitent un accord de politique au niveau régional, ce qui, à ce jour, reste suspendu à la formation d'un nouveau gouvernement bruxellois. En attendant une décision régionale, je continuerai à vous faire remonter les difficultés vécues par nos concitoyens. Dès lors que vous avez une réelle problématique de non-ramassage, n'hésitez pas à en informer nos départements ou le cabinet et on fera le suivi, bien évidemment.